



DÉCHÈTERIE MODE D'EMPLOI

Pour les particuliers et professionnels de Rennes Métropole



METROPOLE
vivre en intelligence
rennes

LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Aux heures d'ouverture et en présence de l'agent d'accueil, les usagers peuvent y déposer les déchets qu'ils ne peuvent pas mettre dans leurs poubelles d'ordures ménagères ou d'emballages et papiers (objets volumineux, déchets toxiques, gravats...).



VÉGÉTAUX

Branches (diamètre inférieur à 12 cm), taille de haies, de pelouse... sans terre ni cailloux. Déposer séparément sacs plastiques, bacs à fleurs et pots en terre.

Les végétaux peuvent être valorisés au jardin : pensez au compostage, au broyage et au paillage.



GRAVATS

Terre, pierres, vaisselle cassée, cailloux, pots en terre, briques rouges, bitume...



PLÂTRE

À séparer des gravats.



FERRAILLE

Métaux ferreux et non ferreux.



CARTONS

Gros cartons uniquement, propres, sans polystyrène ni plastique, et pliés.



TOUT-VENANT INCINÉRABLE

Papiers et cartons souillés, sacs plastiques et petits objets inférieurs à 1 m.



ENCOMBRANTS*

Vieux mobilier, matelas...

**Certaines déchèteries sont équipées d'une benne dédiée au mobilier pour que celui-ci soit démantelé et valorisé.*



BOIS

Non peint, non traité



HUILES DE VIDANGE



HUILES VÉGÉTALES



DÉCHETS TOXIQUES

Peintures, solvants, produits d'entretien, aérosols, tubes fluorescents et lampes fluocompactes, piles, batteries...



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Réfrigérateurs, gazinières, téléviseurs, petit électroménager...



AMIANTE-CIMENT*

seul l'amiante lié à des matériaux inertes et préalablement conditionné est accepté.

**Toutes les déchèteries ne l'acceptent pas (plus d'information sur rennesmetropole.fr ou au 0 800 01 14 31).*



RÉEMPLOI

Les objets en bon état peuvent être donnés aux associations ou déposés dans les caissons-réemploi présents dans 11 déchèteries de la métropole : Acigné, Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Mordelles, Pacé, Rennes La Harpe, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Armel, Saint Erblon et Thorigné- Fouillard.

LES BONS RÉFLEXES



- Avant de jeter, penser à la réparation et à la réutilisation : recycleries, dons...
- Respecter les consignes de tri.

LES MISSIONS DE L'AGENT D'ACCUEIL

La déchèterie est sous l'autorité de l'agent d'accueil qui est chargé :

- D'accueillir, informer et orienter les usagers.
- De contrôler la nature des déchets et d'autoriser leur déchargement dans les contenants appropriés.
- D'assurer la sécurité du site et de faire respecter le règlement intérieur.

L'usager doit mettre lui-même ses déchets dans les bennes adéquates.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

- Respecter les règles de circulation sur le site (limitation de vitesse, plan de circulation...).
- Ne pas laisser les enfants descendre du véhicule.
- Ne pas monter sur les dispositifs anti-chutes.
- Respecter la zone de sécurité lors du compactage des déchets.
- Laisser le site propre.

IL EST INTERDIT



- De pénétrer sur le site en dehors des horaires d'ouverture.
- D'entrer dans le local des agents d'accueil et dans les locaux de stockage de déchets.
- De déposer des déchets ou objets à l'extérieur en dehors des heures d'ouverture sous peine d'amende.

LES PROFESSIONNELS

- Les dépôts en déchèteries des professionnels étant facturés par Rennes Métropole, ceux-ci doivent présenter une carte d'accès à l'agent d'accueil. Carte d'accès sur pnm.rennes-metropole.fr ou auprès du numéro vert "infos déchets".
- Tarifs consultables sur rennesmetropole.fr.
- Déchets autorisés : encombrants, tout-venant, plâtre, bois, gravats, ferraille, cartons, végétaux.
- Les dépôts sont possibles du lundi au vendredi dans la limite de :
 - Déchets en caissons : 2 m³ par jour et par carte
 - Végétaux sur plateforme : 5 m³ par jour et par carte.

Les déchets interdits (liste non exhaustive)



Ordures ménagères



Médicaments / Soins



Produits explosifs



Bouteilles de gaz



Cadavres d'animaux



L'intégralité du règlement intérieur applicable aux déchèteries et plateformes de végétaux de Rennes Métropole est disponible sur metropole.rennes.fr ou sur simple demande auprès de l'agent d'accueil.

RENNES MÉTROPOLE MET À DISPOSITION UN RÉSEAU DE 19 DÉCHÈTERIES ET 6 PLATEFORMES DE VÉGÉTAUX RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

L'accès est réservé aux particuliers ayant une résidence sur le territoire de Rennes Métropole, aux professionnels munis d'une carte d'accès et aux véhicules dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes.

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Acigné	■	■	■	■	■	■	Site de Joval
Betton	■	■	■	■	■	■	La Noë Huet
Bruz	■	■	■	■	■	■	Les Garennes (route de Laillé)
Cesson-Sévigné	■	■	■	■	■	■	Route de Chantepie
Chantepie	■	■	■	■	■	■	Rue René-Cassin
Gévezé*	■	■	■	■	■	■	Le Bas-Painluc (route de Pacé)
La Chapelle-des-Fougeretz	■	■	■	■	■	■	La Senestrais (route de Montgermont)
Mordelles	■	■	■	■	■	■	ZA des Fontenelles (rue de la Croix Igon)
Pacé	■	■	■	■	■	■	La Petite Fosse - Le Pont de Pacé
Rennes Baud	■	■	■	■	■	■	Avenue Chardonnet
Rennes Boedriers	■	■	■	■	■	■	Route de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Rennes La Harpe	■	■	■	■	■	■	2 bis rue André et Yvonne Meynier
Romillé*	■	■	■	■	■	■	Rue de la Chauvrais, Route de Langan
Saint-Armel	■	■	■	■	■	■	Les Garmeaux
Saint Erblon	■	■	■	■	■	■	Le Perray
St-Jacques-de-la-Lande	■	■	■	■	■	■	Rue de la Trotine, ZAC Mivoie
Thorigné-Fouillard	■	■	■	■	■	■	Rue Clément Ader
Vezi-le-Coquet*	■	■	■	■	■	■	Rue du Domaine

PLATEFORMES DE VÉGÉTAUX

Brécé*	■	■	■	■	■	■	ZI de la Basse Croix-Rouge
Clayes*	■	■	■	■	■	■	Claire-ville (route de Romillé)
Corps-Nuds*	■	■	■	■	■	■	Lieu-dit Le Champ Cormier
L'Hermitage*	■	■	■	■	■	■	Route de Cintré
Le Rheu*	■	■	■	■	■	■	ZA du Chêne Vert (impasse Gerhoui)
Saint-Sulpice-la-Forêt*	■	■	■	■	■	■	ZA du Tronchay

* Fermeture à 17 h du 1^{er} novembre au 31 mars.

Périodes d'ouverture : ■ Matin (9 h - 12 h) ■ Après-midi (14 h - 18 h)
 ■ En continu de 10h à 19h sauf mardi de 13h à 19h

Un doute, une question ?
dechets.rennesmetropole.fr

0 800 01 14 31 Service & appel gratuits

